

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

**Vice-présidence**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

**Membres**

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève*

*M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 16 décembre 2019**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE198183005**

**Accorder un contrat à la compagnie 2862-5622  
Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert, pour  
l'exécution des travaux de rénovation de la  
bibliothèque de Côte-des-Neiges (0709) - située  
au 5290, chemin de la Côte-des-Neiges dans  
l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-  
de-Grâce - Dépense totale de 2 617 376,84 \$  
taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-  
18381) - (5 soumissionnaires).**

---

Karine Boivin Roy  
Présidente

---

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE198183005**

*Accorder un contrat à la compagnie 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert, pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Côte-des-Neiges (0709) - située au 5290, chemin de la Côte-des-Neiges dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 617 376,84 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18381) - (5 soumissionnaires).*

À sa séance du 27 novembre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 4 décembre 2019, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de la gestion et de la planification immobilière ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

La présentation effectuée a permis aux commissaires de constater que le critère d'examen relatif à la notion de récurrence du contrat pour un même fournisseur n'était pas réellement applicable à ce contrat. En effet, les services de ce fournisseur ont déjà été retenus dans le cadre du Programme RAC (Rénovation, agrandissement et constructions de bibliothèques), mais pour des projets dans différentes bibliothèques de la Ville. Les membres de la Commission ont néanmoins procédé à l'étude de la conformité de l'octroi et ont pu obtenir des réponses à leurs questions, notamment en ce qui a trait à l'addenda du 24 septembre, qui visait à obtenir des précisions d'ordre général et qui n'a donc pas eu pour effet de modifier la nature du contrat ni de prolonger la durée de l'appel d'offres.

La Commission en profite également pour saluer la mise en œuvre d'une bonne pratique dans le cadre de cet appel d'offres, soit d'offrir la possibilité aux preneurs des documents de l'appel d'offres de visiter les lieux en compagnie d'un tiers neutre, la

compagnie de sécurité Garda en l'occurrence. De l'avis de la Commission, ceci permet de favoriser l'obtention de soumissions faites en toute connaissance de cause.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond à l'un des critères établis par le conseil municipal, à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE198183005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**